



MOPSS

Mobilité Pastorale transfrontalière
apaisée et Stabilité sociale au Sahel

**3.4.1. Appui aux initiatives intercommunautaires
portées par des femmes et des jeunes en faveur
de la réconciliation ou de la consolidation des
rapports sociaux apaisés à l'échelle
intercommunale**

Appel à Propositions d'initiatives

Lignes directrices de participation à l'appel

ROPPA

Avril 2021

1. Dans quel contexte se fait cet appel ?

1.1. Présentation du programme

Depuis décembre 2019, le ROPPA et les autres membres du consortium MOPSS (RBM, APESS, Hub Rural, CARE et SNV)¹ mettent en œuvre le Programme Régional dénommé « Mobilité Pastorale transfrontalière apaisée et Stabilité sociale au Sahel (MOPSS) ».

Ce programme financé par l'Agence Suédoise de Coopération Internationale au Développement (ASDI) vise à contribuer au renforcement de la résilience des populations agro-pastorales et à la stabilité sociale au Sahel, entre autres à travers la prévention, l'atténuation et la gestion des conflits. La zone d'intervention du MOPSS couvre 5 pays dont deux côtiers (Benin, Togo) et trois sahéliens (Burkina Faso, Mali, Niger) et plus précisément les trois sous-espaces transfrontaliers (Liptako Gourma, Kéné Dougou, WAPO) qui connaissent une fragilité des relations sociales entre usagers des ressources naturelles qui entravent la mobilité des troupeaux.

Outre ces zones, plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest connaissent de nombreux défis qui fragilisent son développement : (i) l'insécurité grandissante et touchant progressivement plusieurs pays, (ii) l'emploi pour les jeunes et l'autonomisation des femmes, (iii) la recrudescence de l'insécurité alimentaire, (iv) l'impact du changement climatique sur la plupart des secteurs d'activités. Dans un tel contexte, le développement du secteur de l'élevage n'est pas en reste car, miné par de nombreuses contraintes d'ordre politique, sociale, climatique, sanitaire. Pourtant, l'élevage et le pastoralisme constituent un enjeu économique et social majeur dans la région. En effet, la mobilité des animaux permise par la réglementation régionale joue un rôle majeur dans l'intégration régionale ; c'est aussi un facteur de développement socioéconomique équitable (la structuration économique, la création d'emploi et l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle). De plus, il contribue à la formation du PIB de la région à hauteur de 5%.

Les défis (insécurité, changement climatique, pression foncière, ...) que connaissent le secteur de l'élevage contribuent d'une manière ou d'une autre à la réduction de la disponibilité alimentaire et à l'accessibilité à certaines zones, d'antan jugées stratégiques pour l'alimentation du bétail. La conséquence immédiate observée est la compétition livrée par les différents utilisateurs des ressources naturelles et la pression qui en résulte accroît les risques de conflit, de même que leur manifestation dans plusieurs localités où se pratique la transhumance (transfrontalière et nationale). A ce stade chercher à concilier les positions et les intérêts des principaux utilisateurs des ressources naturelles s'avère nécessaire car, l'élevage pastoral soutient non seulement les moyens d'existence de plusieurs dizaines de millions de personnes dans la région, mais aussi, est le système d'élevage le plus dominant et le plus productif.

Contribuer à la prévention et l'édification inclusive de la paix en Afrique de l'ouest et au Sahel devient une priorité pour les institutions sous régionales de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel (CEDEAO, UEMOA, CILSS) et leurs partenaires au développement comme ASDI, qui à travers sa stratégie de coopération régionale au Sahel dédie un fonds supplémentaire dénommée « Sécurité humaine et l'absence de violence » afin de contribuer à la consolidation de la **stabilité sociale** et renforcer la **résilience** des

¹ trois réseaux d'organisations de producteurs que sont : l'Association pour la Promotion de l'Elevage au Sahel et en Savane (APESS), le Réseau Billital Maroobé (RBM) et le Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), (ii) deux ONG internationales (CARE et SNV) et une association internationale de facilitation de dialogue politique (Hub Rural).

populations. Le développement de l'élevage et du pastoralisme ne s'entendant se réaliser dans un tel contexte sans promouvoir l'ensemble des mécanismes contribuant à la prévention et la gestion des conflits liés au à la mobilité des troupeaux. Pour cela, la participation de l'ensemble des catégories d'acteurs impliqués dans l'exploitation des ressources naturelles devient une nécessité avec une priorité sur la contribution des femmes et des jeunes dans le processus de promotion de paix.

1.2. Pourquoi impliquer les jeunes et les femmes dans une culture de paix dans le projet MOPSS ?

La stratégie de coopération régionale au Sahel d'ASDI intègre parmi ses objectifs, la gouvernance démocratique et redevable, ainsi qu'une justice sociale et équité en genre renforcée, à travers plus d'influence des femmes et des jeunes. Ainsi la participation des femmes dans les processus de prévention et de gestion des conflits est une priorité. La prise en compte de ce principe peut être facilement mise en œuvre car ne rentre pas en contradiction avec les pratiques réelles sur le terrain. En effet, l'animation de ce sous-secteur surtout en son volet pastoral est assuré par des femmes et des jeunes. Ces premiers acteurs concernés par l'entretien du troupeau en perpétuel mouvement devront ainsi être considérés et leurs rôles dans la promotion d'un climat apaisée analysé pour tirer des leçons et améliorer les actions futures des intervenants dans la région.

Toutefois, la connaissance de l'ensemble des acteurs et de leurs intérêts, des mécanismes de résolutions des conflits s'avère nécessaires pour adresser efficacement les questions liées aux préoccupations majeures du pastoralisme.

En outre, le principe **d'inclusivité** est incontournable dans tout processus engagé en faveur de la cohésion sociale dans une communauté. La prise en compte de ce principe se fait selon plusieurs approches, ou abordés sous plusieurs angles par les institutions régionales. Cela est abordé soit sous la forme de l'employabilité des jeunes ou sous la forme de la promotion de l'autonomisation des femmes.

A l'épreuve des faits, en Afrique de l'Ouest, s'il ressort que le rôle des femmes dans les processus de maintien et préservation de la paix est sans équivoque, leur niveau d'implication dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits dépendent de facteurs d'ordre économiques, religieux, culturelles et ethniques. Les jeunes par contre, sont la frange, qui est de plus en plus, assimilée à la remise en cause de la stabilité sociale et politique de la région à travers leur participation au phénomène d'insécurité en vogue depuis une décennie dans les pays sahéliens (enrôlement par les groupes armés dans les zones sahéliennes).

2. Quels sont les objectifs et résultats de l'appel

2.1. Quels sont les objectifs de l'appel

L'appel vise à repérer et documenter au moins 03 initiatives/bonnes pratiques en matière de prévention et gestion de conflits conduits et/ou développées par les femmes et les jeunes dans le but d'améliorer la cohésion sociale. En effet, le processus de capitalisation envisage mettre en lumière les expériences des femmes et des jeunes, identifier leurs actions et rôles au sein des mécanismes/cadres de concertation existants et dans les autres processus de promotion de paix et de consolidation des rapports sociaux apaisés entre communautés tout ceci dans un esprit qui assure un développement des activités économiques.

Il est donc envisagé que la capitalisation permette d'améliorer/renforcer l'efficacité d'action de la diversité d'acteurs œuvrant pour une cohésion sociale en matière de pastoralisme et de gestion des ressources naturelles.

La capitalisation permettra d'identifier les expériences collectives menées par cette catégorie de d'acteurs (jeunes et femmes) qui contribuent efficacement et discrètement très souvent à l'apaisement des relations sociales entre communautés et usagers des ressources naturelles dans les trois espaces de transhumance frontalières du MOPSS. La perspective de tout cela étant d'une part de soutenir leurs initiatives de paix/cohésion sociale intercommunautaires, et d'autre part les renforcer et même assurer leur mise à échelle.

Les résultats de cette capitalisation vont contribuer à moyen et long terme à la construction de plaidoyer et de stratégies d'influence et la prise en compte par les textes et réglementations régissant la transhumance et le pastoralisme, l'implication explicite des femmes et des jeunes.

2.2. Quels sont les résultats attendus de l'appel

Les résultats de cette capitalisation devront permettre :

- Aux organisations porteuses d'initiatives transfrontalières de tirer des enseignements de leurs actions en vue du renforcement des services d'appui au profit de leurs membres ;
- Aux organisations porteuses d'initiatives de partager leurs bonnes pratiques avec d'autres femmes, jeunes et/ou groupes des chaînes de valeur ;
- Aux différentes parties prenantes de la coordination du projet MOPSS, aux acteurs en charge du plaidoyer dans les trois zones transfrontalières et même dans d'autres pays de la région de disposer d'évidences pour éclairer leurs décisions et orientations concernant leurs actions en faveur de promotion d'environnement paisible.
- De formuler et négocier des financements structurant (éventuel phase 2 du MOPSS) pour renforcer les initiatives/activités menées par les femmes et des jeunes en matière de consolidation de la paix, mais aussi les porter à échelle ;
- De faciliter les échanges, mutualisations et coopérations autour des enseignements de la capitalisation.

3. Quelles approches adoptées pour le processus de capitalisation ?

La capitalisation vise à accompagner la documentation des expériences avérées, en vue de soutenir leur dissémination, leur mise à l'échelle et d'améliorer les services d'appui développés par les femmes et les jeunes pour renforcer l'efficacité du dialogue intercommunautaire, de concertation intercommunale et la prévention et la gestion des conflits dans les 3 sous-espaces de la transhumance transfrontalière.

L'approche de capitalisation du ROPPA présente la particularité d'accompagner l'organisation porteuse à procéder à la capitalisation de son expérience lui-même. Cette approche qui s'est construite depuis quelques années vise à assurer non seulement une meilleure valorisation des initiatives développées par les OP mais aussi d'assurer le renforcement de leurs capacités à piloter, conduire un processus de capitalisation. Cette approche n'implique pas le recrutement exclusif d'une personne ressource qui conduit la capitalisation au profit des organisations retenues. Il est donc prévu que le ROPPA et ses partenaires assurent un accompagnement des organisations porteuses qui seront sélectionnées pour conduire le processus de capitalisation.

A la suite de leur sélection, le processus s'établit comme suit :

- Sélectionner au moins trois (03) initiatives novatrices à capitaliser pour soutenir le dialogue intercommunautaire et le développement d'autres services de proximité pertinents relevant du domaine de la prévention et de la gestion des conflits.
- Organiser une session de formation portant sur la capitalisation au profit des organisations sélectionnées pour conduire le processus de capitalisation ;
- Accompagner & suivre les organisations porteuses des initiatives dans le processus de capitalisation par les membres du consortium ;
- Organiser un atelier d'écriture des documents de capitalisation à l'attention des organisations porteuses d'initiatives qui seront retenues ;

- Accompagner / orienter pour une valorisation des documents de capitalisation et soutenir des sessions d'information et de sensibilisation portant sur les résultats et les leçons tirées du processus de capitalisations des initiatives afin de renforcer les connaissances des communautés sur la thématique.
- Mettre en œuvre des actions de plaidoyer et de dialogue politique sur la base des enseignements tirés du processus de capitalisation.
- Valoriser les produits de capitalisation auprès des acteur(trice)s, des décideur(euse)s au niveau local, national et régional.

4. Quelles sont les thématiques prioritaires de l'appel ?

Les initiatives/expériences à sélectionner doivent être des actions/initiatives portées par des femmes et/ou des jeunes (de 18 à 35 ans) et, en lien avec la prévention et la gestion des conflits dans le domaine de l'élevage et du pastoralisme, et dans une large mesure en lien avec la gestion des ressources naturelles dans les trois zones transfrontalières. Elles peuvent être des initiatives co-portées par les organisations de deux ou plusieurs pays de cette zone.

Ces initiatives doivent répondre aux sujets/principales thématiques suivants : la prévention de conflit, le règlement de conflit, la gestion du conflit, la résolution transformation du conflit.

5. Qui peut postuler à cet appel ?

Peuvent postuler à cet appel toutes **organisations/acteurs femmes et/ou Jeunes** intervenant dans les 5 pays d'intervention du programme (Benin, Burkina Faso, Mali, Niger et Togo) présentant les caractéristiques ci-dessous :

- Organisation /coopérative de Producteurs agricoles dûment enregistrée ;
- Organisation/coopérative dans les filières bétail-viande et celles laitière ;
- Organisation/coopérative dans les filières agricoles ;
- Organisation/coopérative intervenant dans la gestion des ressources naturelles, dans le dialogue inter communautaire, dans la prévention et la gestion des conflits ;
- Organisation de Producteurs/productrices de type associatif.

6. Quels sont les critères d'éligibilité ?

- Les initiatives éligibles sont celles relevant du domaine de la prévention et gestion des conflits et de promotion de la paix dans le cadre de la gestion des ressources naturelles.
- Les initiatives proposées doivent revêtir un impact réel dans le renforcement / rétablissement des relations sociales entre communautés et ayant contribué à l'évitement ou l'apaisement d'une situation conflictuelle au niveau communal ou intercommunal ;
- Les initiatives proposées doivent être portées et présentées par des OP, coopératives, associations, unions légalement reconnues intervenant dans le domaine de la prévention et gestion des conflits et de promotion de la paix dans le cadre de la gestion des ressources naturelles ;
- Les initiatives proposées doivent être mise en œuvre dans la zone d'intervention du MOPSS ;
- Les initiatives proposées ne doivent pas avoir fait l'objet d'une capitalisation récente (moins de cinq ans) ;
- Les initiatives proposées attrayant exclusivement à celles portées par des femmes et des jeunes de 18 à 35 ans sont attendues.

7. Quelle est la procédure de sélection des initiatives à capitaliser ?

- Un comité régional de sélection, d'appui et d'accompagnement regroupant des organisations partenaires au ROPPA engagés dans l'approche de capitalisation du ROPPA (APESS, RBM, ROPPA, CARE, SNV) procédera à une sélection des initiatives.

- La sélection des expériences à capitaliser se fera sur la base de la pertinence des informations fournies dans la fiche de présentation des initiatives (annexe 1 &2) et des critères d'éligibilité sus définie.

8. Quelle est la composition des dossiers ?

Les organisations porteuses d'initiatives intéressées par cet appel soumettront au Secrétariat Exécutif du ROPPA :

- une présentation succincte de chaque organisation porteuse de l'initiative (voir fiche en annexe 1) et
- une présentation de l'initiative /expérience élaborée (voir fiche en annexe 2).
- Les deux fiches en annexe constituant le dossier doivent être renseignées selon le format suivant : **Police : Calibri ; Taille : 11 ; Interligne 1,5 et ne devra pas dépasser 6 pages.**
- Les fiches de présentation succinctes des organisations porteuses et des initiatives devront être envoyées au ROPPA à l'adresse suivante : *capitalisation@roppa-afrique.org*

9. Quel calendrier pour soumettre ?

- Date de lancement de l'appel : **15 avril 2021**
- Une réunion virtuelle d'information sur l'appel à proposition : **30 avril 2021 à 10h00mn**
- Date limite de dépôt des notes succinctes : **14 mai 2021 à 17h00mn.**
- Les porteurs d'initiatives retenus seront informés au plus tard le **21 mai 2021**
- **Les fiches de présentation succinctes des organisations porteuses et des initiatives devront être envoyées au ROPPA à l'adresse suivante : *capitalisation@roppa-afrique.org***

10. ANNEXES

Annexe 1 : Fiche de présentation succincte de l'organisation

Pays	
Nom de l'organisation	
Forme juridique	
Coordonnées (mail, téléphone, site web)	
Liste des principaux responsables : (Nom, fonction, sexe et âge)	
Domaines d'intervention de l'organisation	
Combien de membres compte votre organisation (homme, femme et jeunes)?	
Quels sont les objectifs qui motivent votre organisation à participer à cet appel capitalisation ?	

Annexe 2 : Fiche de présentation succincte de l'initiative

Quel est le nom/titre de l'initiative ?	
Personne de contact au sein de l'organisation	
Thématique prioritaire concernée	
Qu'est-ce qui motive à participer à cet appel ?	
Qu'envisagez-vous faire des résultats de cette capitalisation ?	
Cette initiative a-t-elle déjà été capitalisée ?	
Si oui, depuis combien de temps ?	
Quelle est l'année de démarrage de l'initiative ?	
Quel a été le problème ou/et l'opportunité de départ ?	
Quelle est la zone de couverture de l'initiative ?	
Qui sont les principaux bénéficiaires de cette initiative ?	
Combien d'individus ont directement été impliqués dans la mise œuvre de l'initiative ? (Hommes, femmes et jeunes)	
Quels rôles majeurs ces individus ont-ils joué en faveur de l'implémentation de l'initiative.	
Quels sont les objectifs recherchés au départ de l'initiative ?	
Qu'avez-vous fait exactement dans le cadre de cette initiative (au maximum 5 activités/services clés développées)	
Quelle est la valeur ajoutée de votre initiative (Qu'apporte-t-elle de nouveau) ?	
Quels sont les changements induits par votre initiative sur le plan personnel, relationnel, structurel et culturel ? (Donnez au maximum 4 changements clés)	
Quelles sont les 3 principales difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de l'initiative ?	
Quels sont les trois principales leçons apprises ?	
Quels sont les partenariats forts établis et la nature du partenariat ?	